

Une nouvelle administration wallonne à l'horizon 2030

Aucune réforme de fond engagée depuis 2008. Les attentes du public et les aspirations des agents ont changé. L'exécutif MR-CDH laissera en héritage une vision à dix ans.

ERIC DEFFET

Dans sa configuration actuelle, l'administration wallonne est née en 2008, lorsque le ministère régional proprement dit et le ministère de l'Équipement et des Transports (MET) ont fusionné. Aujourd'hui, le Service public de Wallonie (SPW) compte près de 10.000 agents qui travaillent sous une bannière unique. Mais au cours de cette décennie, le monde a changé de fond en comble tandis que la fonction publique régionale se contentait d'aménagements importants mais de surface, si l'on excepte toutefois l'impact du transfert des compétences liées à la sixième réforme de l'État.

L'heure semble donc venue d'une réflexion en profondeur sur l'administration du futur. L'objectif est de dégager une vision du service public régional à l'horizon 2030. Cette tâche a été confiée, discrètement jusqu'ici, à un comité de pilotage composé de hauts fonctionnaires et de représentants de la ministre de la Fonction publique, Alda Greoli (CDH), et du ministre-président, Willy Borsus (MR).

Le bureau d'études Deloitte a été

chargé de soutenir la démarche au travers d'une étude qui trace des pistes afin de dégager des valeurs, des modes de fonctionnement et une organisation qui répondront aux exigences de plus en plus fortes du public et aux attentes des agents en matière de conditions de travail ou de motivation, par exemple.

On en est là, c'est-à-dire pas très loin, avouons-le. Ce n'était pas l'objectif de cette demi-législature qui a vu MR et CDH unir leurs forces aux commandes de la Wallonie. Ce jeudi toutefois, le gouvernement approuvera la démarche telle qu'engagée et donnera son feu vert à la suite des travaux au niveau du comité stratégique de l'administration, qui réunit l'ensemble des dirigeants. L'idée est d'aboutir à un memorandum qui brossera un nouveau modèle d'organisation du SPW pour les dix ans à venir.

Ce document doit être prêt pour l'échéance électorale du 26 mai. Il figu-

ra en bonne place sur la table des négociations des futurs partenaires de majorité, lorsqu'il s'agira de plancher sur le chapitre « Fonction publique » de la nouvelle déclaration de politique régionale. Le gouvernement sortant laisse donc en héritage un texte de référence dont il sera difficile de faire table rase.

La prochaine législature devrait s'organiser autour d'une vaste concertation avec les représentants du personnel avant que le profil de l'administration évolue. Le sujet est évidemment très sensible.

Une fonction publique qui « fait envie »

Le travail réalisé jusqu'à présent à l'abri des regards est donc plus qu'une pièce à casser. Il jette les bases de la fonction publique régionale de demain sur la base de trois grands principes, qui

semblent devoir faire consensus.

Tout d'abord, l'administration doit demeurer au service des citoyens et des entreprises. On dira que cela va de soi, mais le modèle a beaucoup évolué ces dernières années avec le développement des nouvelles technologies, qui n'en est sans doute qu'à ses balbutiements. Les rapports entre les fonctionnaires et leur public, de plus en plus exigeant, ont évolué en profondeur et les services ne peuvent pas faire l'impasse sur cette nouvelle dimension. Une condition *sine qua non* toutefois : la modernisation technologique des services eux-mêmes, dans laquelle il faudra investir.

Ensuite, l'organisation elle-même doit évoluer. Récemment, la réduction de 10 % des postes d'encadrement ou encore la fusion de la direction générale des Routes et des Bâtiments avec celle de la Mobilité et des Voies hydrauliques ont marqué les esprits. Mais il faut sans doute aller plus loin en plaçant au centre des démarches le travail collaboratif, le décloisonnement des services et même des rapports réinventés entre l'administration et l'autorité politique. Un énorme chantier, cela va sans dire.

Enfin, les agents seront au cœur de la démarche. Tous les agents : au début de cette année, le gouvernement a approuvé un arrêté qui offre aux membres du personnel contractuel les mêmes promotions pécuniaires que les agents statutaires. L'égalité vaudra aussi pour les conditions de participation aux concours d'accès au niveau supérieur. Plus généralement, il s'agira d'offrir à la Wallonie une fonction publique qui « fait envie » parce que le travail y est valorisé, la mobilité facilitée ou le statut simplifié, entre autres pistes de travail.

Il y a donc du pain sur la planche, et

un peu de temps aussi : objectif 2030 !

9.963

Le nombre de personnes travaillant au Service public de Wallonie (SPW) au 31 décembre 2018. Un chiffre en hausse de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Explication : la fusion entre l'administration du patrimoine et l'Institut du patrimoine wallon.

53

Les hommes (5.285 personnes) restent majoritaires au sein du SPW : 53 %. Surtout dans les métiers techniques comme les routes et les bâtiments, jusqu'à 75 %. Au niveau du secrétariat général et de plusieurs directions générales, par contre, les femmes sont dominantes.

52

Logiquement, une majorité d'agents du SPW travaillent dans la province de Namur : 52 %. Les provinces du Hainaut (18,1 % du personnel) et de Liège (16,6 %) suivent à bonne distance.